

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 27 (1990)
Heft: 1013

Artikel: Les femmes dans les entreprises : le difficile Pacte
Autor: Imhof, Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1020529>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le difficile Pacte

(p) Le quatrième symposium «Des paroles aux actes (PACTE)» qui se déroulait à Berne la semaine passée est pour nous l'occasion de quelques réflexions sur la présence féminine dans les entreprises et d'un bilan sur les activités de cette organisation.

Contredisant le nom du mouvement, on aura finalement beaucoup parlé durant cette journée, les exemples d'actions concrètes ou les propositions nouvelles n'étant pas légion. Et c'est à la fin de la journée que Gabrielle Nanchen a posé la question par laquelle il aurait peut-être fallu commencer: «Le but est-il de placer un maximum de femmes aux postes dirigeants ou d'humaniser, donc de féminiser, la société?» En abordant le problème de cette manière, en ne faisant pas un but en soi de la présence de femmes à tous les niveaux de l'entreprise, mais en voyant cette présence comme une amélioration de la qualité de vie, le mouvement perd ses dernières connotations MLF et «vend» une idée positive: la société, le travail dans les entreprises, ne peuvent que s'améliorer en profitant davantage des qualités propres aux femmes et de ce qu'elles peuvent y apporter. Une autre proposition: reconnaître que l'émancipation de la femme passe par celle des hommes. Comme le disait justement une participante, si elle-même peut exercer une activité lucrative, c'est parce que son mari a diminué son temps de travail pour s'occuper des enfants. Or le temps partiel n'est guère

admis, surtout pour les hommes, à partir d'un certain niveau de responsabilités. Les différences de salaire entre hommes et femmes posent un autre problème; il n'est pas rare, dans un couple, qu'il faille deux jours de travail à la femme pour compenser une diminution d'activité d'un jour du mari. Dans ces conditions, le choix n'existe pas vraiment. Quant au succès de PACTE dans les entreprises, il faut bien avouer qu'il est mitigé, surtout en Suisse romande: dix-huit employeurs seulement ont adhéré de ce côté-ci de la Sarine et se sont engagés à prendre des mesures concrètes. Mais aucun contrôle n'a encore été effectué et les responsables ne cachent pas leur déception par rapport à certains signataires qui ne tiennent pas leurs engagements. Quant à l'approche d'autres entreprises, elle est difficile parce que les patrons n'aiment guère que l'on s'intéresse de trop près à ce qui se passe

chez eux. Enfin, la plupart des adhésions ont eu lieu dans une période où le recrutement de personnel qualifié était difficile. Une amélioration des conditions de travail pour les femmes pouvait donc aussi servir à attirer ou à fidéliser cette main-d'œuvre. L'avenir nous dira si ces entreprises ont rejoint le mouvement par conviction ou par opportunisme. Parmi les actions positives des signataires romands, citons les horaires souples offerts par les PTT, un questionnaire du Crédit foncier vaudois à ses employés et une recherche sur les inégalités dont sont victimes les femmes dans les caisses de pension, la nomination d'une déléguée à l'égalité par la Ville de Lausanne et l'examen par la Banque cantonale vaudoise des discriminations dont sont victimes ses employées. Malgré le discours optimiste de Christiane Langenberger-Jaeger, responsable romande, nous percevons bien, grâce à PACTE, les contradictions du discours patronal: prompt à rejeter toute solution contraignante qui passe par un changement législatif, disant lui préférer la voix plus souple de l'action volontaire; mais ne répondant que rarement présent lorsque tout est mis en place pour une action adaptée à chaque entreprise, ce que PACTE propose. ■

ÉLECTIONS JURASSIENNES

Mal préparées

(pi) En arrivant en quatrième position dans l'élection du gouvernement jurassien, Odile Montavon a certes créé une surprise: personne ne s'attendait à la voir devancer deux ministres sortants, dont François Mertenat, candidat du parti socialiste, lequel la soutenait officiellement; mais cette élection a surtout révélé les conséquences d'une mauvaise préparation de cette échéance par le parti socialiste en particulier et par la gauche en général. En fait, plusieurs raisons expliquent le mauvais score de François Mertenat. Homme aux compétences reconnues, il était contesté dans son parti pour n'avoir pas su être le représentant des idées socialistes. Odile Montavon, la candidate de Combat socialiste, profitait pour sa part du soutien très actif de son parti, et de celui du PSJ. Mais la réciprocité n'était pas vraie, puisque cette formation marginale n'a pas manqué de critiquer le ministre de l'équipe-

ment, qui n'est autre que François Mertenat, notamment pour sa gestion du dossier Transjurane. La gauche est donc en train de laisser passer une bonne occasion de placer deux de ses représentants au gouvernement. Une alliance Mertenat-Montavon au deuxième tour, soutenue par une campagne massive et commune des deux formations, aurait eu des chances de succès. Mais pareille action aurait dû être organisée depuis longtemps déjà, ce qui ne fut pas fait. Le gouvernement n'avait pas mieux préparé son renouvellement et le choix offert aux électeurs par les partis n'était de ce fait pas vraiment passionnant: quatre des cinq ministres sortants sont en place depuis la fondation du canton et tous, pour diverses raisons, entament leur dernier mandat — certains se retireront avant quatre ans. François Mertenat était là aussi désavantagé: en briguant l'année passée un poste de directeur général des PTT, où il n'a pas été retenu par le Conseil fédéral, il donnait l'impression à ses électeurs de rester ministre faute de mieux. ■

MÉDIAS

Publicitas, Ofa (Orell Fussli), ASSA et Mosse ont transmis à la presse les 2/3 du volume publicitaire de 1989, c'est-à-dire 1,68 milliards de francs sur un volume total de 2,48 milliards. C'est Publicitas qui domine largement ce secteur, et si on ajoute que cette entreprise possède Mosse et le 42% du capital d'Ofa, on comprend son rôle déterminant sur le sort de la presse dans certaines régions.

La *Berner Tagwacht* a perdu un abonné. L'exemplaire adressé à l'ambassade de RDA est venu en retour avec la mention «Raison sociale n'existe plus».